

Palézieux, le 28 septembre 2009

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 septembre 2009, le Conseil communal a décidé :

Préavis municipal 09/09
concernant un crédit pour la fermeture du couvert de la déchetterie ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt des branches

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de fermeture du couvert de la déchetterie du Grivaz.
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 16'000.-- à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à aménager une place de collecte des branches ;
4. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 22'000.-- à cet effet ;
5. de l'autoriser à financer ces crédits avec les liquidités de la caisse communale.

Préavis municipal 10/09
concernant un crédit pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 17'000.-- pour financer ce projet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Préavis municipal 11/09
concernant un crédit pour le remplacement du matériel informatique de l'administration communale

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement du matériel informatique de l'administration communale ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 22'000.-- à cet effet ;
3. de l'autoriser à financer ce crédit avec les liquidités de la caisse communale.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 13/09
concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2010

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2010

Préavis municipal 14/09
concernant la vente d'une parcelle en zone industrielle

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la Société Streetbox S.A. à Granges-Paccot la parcelle RF 413 de 2'507 m² au prix de fr. 60.-- par m² soit un total de fr. 150'420.--;
2. de requérir l'inscription d'un droit de réméré de 4 ans;
3. de requérir l'inscription d'un droit de préemption de 10 ans;
4. de surseoir à l'obligation de déposer une raison sociale ou une succursale sur le territoire communal.

Préavis municipal 15/09
concernant un crédit pour le remplacement du fourneau à gaz de l'Auberge communale

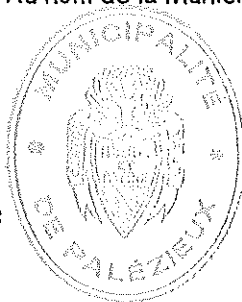
1. d'autoriser rétroactivement la Municipalité à remplacer le fourneau à gaz propane de l'Auberge communale;
2. de lui octroyer le crédit de fr. 12'000.-- à ce sujet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Les électeurs peuvent consulter le texte de cette décision auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au 17 octobre 2009 inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Christian Bays



Le Secrétaire

Jean-Daniel Graz

